



Partie de dépôt de garantie conservé par agence

Par **fanyny**, le **06/02/2013** à **10:01**

Bonjour,
J'ai quitté un appartement au mois d'avril 2012, date de l'état des lieux, depuis, l'agence qui s'occupe de la location de cet appartement m'a envoyé un courrier avec un chèque de 300 euros (une partie de mon dépôt de garanti) en m'expliquant qu'il conservé le reste à savoir 260 euros pour les autres charges éventuelles, hors depuis j'essaie de contacter l'agence, personne ne me réponds et ne me prend au téléphone, je n'ai pas reçu d'autre courrier et cela fait quand même presque un an que je suis partie, quelle recours ai-je, s'il vous plait?
D

Par **Lag0**, le **06/02/2013** à **11:15**

Bonjour,
A quelle moment avait lieu la régularisation des charges les autres années ?
Si cette date est passée, envoyez une LRAR à l'agence de mise en demeure de vous rendre le reste de votre dépôt de garantie ou de justifier la retenue par la régularisation des charges.

Par **fanyny**, le **06/02/2013** à **15:21**

En réalité je n'en sais rien car quand je suis rentrée dans l'appartement en décembre 2010, ils m'ont demandé de payer les taxes d'ordures ménagères en début 2011 pour le mois de décembre 2010 et depuis ils ne m'avaient plus rien demandé.

Par **fanyny**, le **08/02/2013** à **15:27**

Que dois-je faire alors?